

PLAN D'ACTION 2009/2010

Au début du mandat en cours, une nouvelle structuration des missions de la FNPHP a été mise en place.

Elle s'articule autour des 3 axes principaux suivants :

- développer la consommation des végétaux français ;
- apporter un soutien financier au secteur ;
- adapter le secteur aux évolutions.

Par ailleurs, s'y ajoute l'organisation interne et le financement de la FNPHP.

Le plan d'action 2009/2010 s'intègre donc dans cette démarche.

1. DEVELOPPER LA CONSOMMATION DES VEGETAUX FRANCAIS

Dans cet objectif, la FNPHP :

- Participera à toutes les actions visant à promouvoir nos produits en particulier au travers de sa participation active aux travaux des instances, groupes et commissions notamment CODHOR et COMEP de Val'hor.
- Organisera un pavillon France au salon IPM 2010 à Essen en Allemagne (du 26 janvier au 29 janvier) avec 17 exposants
- Poursuivra ses relations internationales et son lobbying européen (groupe de travail « fleurs et plantes » du COPA COGECA dont le meeting estival 2010 pourrait avoir lieu en France)
- Apportera un soutien aux projets des groupes « produits » : Plants de légumes pour amateurs, rosiers, fleurs coupées...
- Actualisera l'indice de fourniture des végétaux en liaison avec les services du MEEDDAT
- Intensifiera sa participation en faveur de la filière du paysage et du fleurissement : participation au CNVVF, à Plante et Cité, au Conseil National du Paysage, suivi de la loi Grenelle 2, motion professionnelle Cité Verte...

Par ailleurs, la FNPHP participera à la préparation de l'organisation qui se mettra en place dans le cadre du mandat 2009/2012 de l'interprofession Val'hor.

Enfin, la FNPHP poursuivra, désormais dans le cadre interprofessionnel, la mise en place du référentiel « Production Horticole Durable » en lien avec la certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE) des exploitations agricoles élaborée par le Ministère de l'Agriculture et issue du Grenelle de l'environnement ainsi qu'avec les certifications ou labellisations déjà existantes.

2. APPORTER UN SOUTIEN FINANCIER AU SECTEUR

Comme les années précédentes, la FNPHP mettra tout en œuvre pour obtenir des aides et des soutiens financiers adaptés à notre profession et à ses spécificités tout en veillant au respect d'une certaine équité entre les régions plus ou moins horticoles.

Toutefois, pour être totalement efficaces, toutes ces actions doivent être relayées par des actions départementales et régionales, nos syndicats locaux ayant donc un rôle important à jouer pour relayer la dynamique nationale.

Ces actions concernent :

- la négociation des différents dispositifs : circulaire serres de FranceAgrimer, Plan Végétal Environnement (PVE), aides au revenu, fonds d'allègement des charges...
- la mise en place de soutiens du secteur bancaire en lien avec le Plan de Relance de l'Economie Française
- l'adaptation du dispositif assurance récolte en adéquation avec nos besoins
- le maintien du FNGCA dans le cadre des accidents climatiques (poursuite de l'aide aux sinistrés de la tempête Klaus)

Enfin, la FNPHP sera vigilante, au sein de l'Etablissement national FranceAgrimer, afin que notre secteur continue à bénéficier des soutiens financiers dont il a besoin.

Elle veillera aussi à la relance des enquêtes régionales AND et à la mise en place d'un observatoire économique devenu indispensable à notre profession.

3. ADAPTER LE SECTEUR AUX EVOLUTIONS

Notre secteur est soumis à des évolutions réglementaires tant au niveau européen que français.

La FNPHP doit veiller à ce que ces réglementations soient les moins déstabilisantes possibles pour nos entreprises.

De même, face à l'envolée des prix des intrants, la FNPHP continuera ses actions pour en limiter les effets.

Ainsi, la FNPHP interviendra dans les domaines suivants :

- produits phytosanitaires : usages mineurs, usages orphelins, plan Ecophyto 2018, paquet pesticides...
- protection des végétaux : mise en œuvre d'un guide de bonnes pratiques phytosanitaires en lien avec l'ASTREDHOR, passeport phytosanitaire européen, cellule de veille phytosanitaire, vigilance sur le projet de création d'un réseau d'épidémiosurveillance collectif du territoire...
- organismes nuisibles et mécanismes de solidarité : veille sur le projet de mise en place d'un fonds de mutualisation sanitaire...
- mise en place de mesures agro-environnementales dans notre secteur
- loi sur l'eau : participation au niveau local aux négociations sur la gestion collective et quantitative de l'irrigation,
- énergie : aides aux entreprises pour les investissements énergie, fonds chaleur renouvelable, Plan de performance énergétique, certificats d'économies d'énergie, accord cadre sur la distribution de gaz naturel, actions pour diminuer la fiscalité de l'énergie (exonération et/ou remboursement partiel de la TIPP et de la TICGN), mise en place d'audits collectifs énergie dans les régions avec un accord cadre national...

En ce qui concerne la recherche et le développement, la FNPHP continuera de veiller à ce que les Pouvoirs Publics et l'interprofession appuient l'ensemble de notre secteur en termes de recherche et de développement.

La FNPHP participera donc activement dans les instances suivantes : ASTREDHOR, Plante et Cité, CTPS...

Elle sera membre du comité de pilotage des Journées Techniques de l'ASTREDHOR qui auront lieu en janvier 2010 à Nancy sur le thème de l'horticulture durable.

La FNPHP continuera son action afin que les réformes des formations qui nous sont imposées soient le plus cohérentes possibles avec l'évolution des métiers de notre secteur.

Des formations seront proposées au niveau national aux chefs d'entreprises notamment sur le thème de la négociation commerciale.

La FNPHP souhaite poursuivre son implication dans la 4^{ème} campagne de gestion prévisionnelle de l'emploi (GPE) mise en place par la FNSEA pour la période 2010/2011.

Elle continuera à représenter les intérêts des entreprises au sein de la commission nationale emploi de la FNSEA et à assurer la coordination avec des actions nationales et locales par l'information des négociateurs.

La FNPHP envisage la mise en place d'une convention d'objectifs avec la CCMSA dans le cadre de la sécurité au travail.

Le soutien et l'information juridiques des adhérents seront poursuivis.

Les actions de veille et de défense seront poursuivies dans les domaines de la fiscalité (notamment TVA, stocks de pépinière et bénéfices agricoles forfaitaires), des relations commerciales, de la vente au détail et de l'urbanisme commercial...

Pour toutes ces actions, la FNPHP s'appuiera sur ses partenaires locaux et nationaux (autres associations spécialisées, réseau FNSEA, réseau ASTREDHOR, etc.) ainsi que sur son réseau de veille internationale (BEAF, COPA COGECA).

4. DEVELOPPEMENT DE LA FNPHP COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Vers un renforcement de la valorisation du travail de la Fédération pour se faire mieux connaître :

- Des adhérents (**fidélisation**)
- Des producteurs non adhérents (**recrutement**)
- ❖ poursuite de la parution de la **lettre d'information nationale « Chloro Fil » et des lettres régionales**
- ❖ édition de **l'agenda 2010 rénové**
- ❖ poursuite de la rénovation et développement du **site Internet avec la mise en place d'un accès réservé aux seuls adhérents Extranet**)
- ❖ **Modernisation du logotype**
- ❖ édition de la plaquette annuelle « Savez-vous ce que la FNPHP a fait pour vous ? » édition 2010.
- ❖ intensification des relations presse.
- ❖ Poursuite de la mise en place du « Club partenaires » et création de la carte d'adhérent.
- ❖ Participation aux salons Paysalia 2009 et Salon du Végétal 2010

Au-delà de toutes ces actions nationales, les activités des 7 inter régions seront suivies et renforcées :

- Centre Limousin
- Grand Est
- Grand Ouest
- Méditerranée
- Rhône Alpes Auvergne
- Seine Manche
- Sud Ouest

Enfin, l'année 2009/2010 permettra de poursuivre la réflexion interprofessionnelle sur le projet de « Maison de l'Horticulture et du Paysage » et le devenir des locaux actuels de la Fédération, bd de Magenta.

Par ailleurs, il est également devenu nécessaire d'engager une réforme des statuts de la FNPHP afin d'adapter nos structures départementales et régionales aux nouvelles contraintes réglementaires sur le plan comptable et administratif.